



CCAS de

RÉSIDENTE AUTONOMIE
DU MOULIN

PIECES A FOURNIR

Afin de constituer votre dossier, merci de bien vouloir nous fournir :

- Acte de naissance de moins de 3 mois ou livret de famille
- Le dernier avis d'imposition
- Un relevé d'identité bancaire
- L'attestation carte vitale
- L'attestation de mutuelle, si vous en avez une
- Une pièce d'identité
- 2 photos d'identité
- Une carte d'invalidité, si vous en avez une
- Un certificat de vaccinations si vous avez un animal
- La fiche de renseignements dûment complétée. (jointe)
- Grille AGGIR et renseignements médicaux, dûment complétée et signée par votre médecin traitant. (jointe)
- Copie de la décision de mise sous protection judiciaire
- Copie des directives anticipées
- Sous pli les informations destinées à l'enregistrement sur le fichier sénior ville
- Document d'autorisation d'entrée d'un tiers dans le studio en cas d'hospitalisation
- Formulaire de droit à l'image

Ces documents sont à retourner au secrétariat de la Résidence.

- **Une attestation d'assurance et un chèque de caution seront à fournir le jour de l'entrée à la résidence.**

Avant qu'un studio puisse vous être définitivement attribué, un médecin du CMS vous recevra dans le cadre d'une visite médicale de pré-admission. A l'issue un certificat d'aptitude à intégrer la résidence sera délivré.